



# **PROGRAMME PARALLÈLE POUR EXPERTS EN ASSISTANCE AUX VICTIMES**

**22 MAI 2012**

## **Contexte :**

En 2004 lors de la Première Conférence d'Examen de la Convention, les États Parties ont adopté le Plan d'Action Nairobi. Dans le cadre de l'Action n°39 du Plan d'Action de Nairobi, il a été convenu que tous les États Parties devraient « assurer la contribution effective, à toutes les délibérations pertinentes, des professionnels et des agents de la santé, de la réadaptation et des services sociaux, notamment en encourageant les États parties – en particulier ceux qui comptent le plus grand nombre de victimes des mines – et les organisations compétentes à inclure de telles personnes dans leurs délégations. »

À partir de 2005, le Programme de Parrainage informel de la Convention a cherché à soutenir la mise en œuvre de l'Action n°39, en parrainant la participation aux réunions de la Convention des délégués des États Parties répondant au profil de « professionnels de la santé, de la réadaptation et des services sociaux ». Étant donné que peut-être 20 pour cent seulement de la durée des réunions porte sur « les professionnels de la santé, de la réadaptation et des services sociaux », une grande partie du temps qu'ils passaient dans ces réunions n'était pas optimisée.

Par conséquent, le Programme Parallèle pour experts en Assistance aux Victimes a été mis en place. Il s'est tenu pour la première fois aux réunions d'avril 2007 des Comités Permanents. Le programme a été mis en place en réponse au besoin d'en tirer le meilleur profit possible pour les experts concernés représentant les États Parties et rapportant les responsabilités pour un nombre significatif de survivants des mines antipersonnel participant au travail de la Commission d'Interdiction. Le projet a été initié par le Comité de Soutien à la Mise en Œuvre, avec l'idée que les Programmes Parallèles soient convoqués par les co-présidents du Comité Permanent sur l'Assistance aux Victimes.

Le but du programme était et est de stimuler la discussion et d'améliorer la connaissance des participants experts des États Parties sur des éléments clés en matière d'assistance aux victimes et de renforcer la capacité de ces experts. Le Programme Parallèle pour experts en Assistance aux Victimes s'est poursuivi à chaque série de réunions du Comité Permanent et à chaque réunion formelle depuis 2007, et il a fourni un forum productif pour que les experts puissent améliorer leur connaissance d'éléments clés en matière d'assistance aux victimes à travers la formation et le partage de leur expérience.

## **Un gros plan sur la mise en œuvre des plans nationaux :**

Les États Parties se sont mis d'accord dans le cadre de l'Action n°27 du Plan d'Action de Carthagène (CAP), sur le fait qu'une approche compréhensive et intégrée pour s'occuper des droits et des besoins des victimes et des survivants et autres personnes handicapées requiert un plan d'action national afin de faciliter la coordination et la mise en œuvre des activités. La majorité des États Parties ayant signalé une responsabilité pour un nombre significatif de survivants ont développé un plan national ou une stratégie nationale sur le handicap et/ou un plan national sur les droits et les besoins des survivants dans le contexte plus large du handicap. Le Programme Parallèle Mai 2012 mettra l'accent sur la mise en œuvre de ces plans avec deux sujets de discussion majeurs : la coordination de la mise en œuvre des plans nationaux, et le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux, suivant les Actions n°24 et n°28 du CAP.

### *Coordination de la Mise en Œuvre des Plans Nationaux*

L'Action n°24 du Plan d'Action de Carthagène encourage les États Parties à établir des mécanismes de coordination interministérielle / intersectorielle en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des plans nationaux concernés, des politiques et des cadres juridiques, et de veiller à ce que cet organisme coordinateur dispose de l'autorité et des ressources nécessaires pour mener sa tâche à bien.

L'objectif de cette discussion est de mettre l'accent sur les difficultés ayant été rencontrées dans la mise en œuvre des plans nationaux, et d'identifier des stratégies pour surmonter ces difficultés.

Il est demandé aux participants de préparer des questions telles que : les efforts de tous les acteurs concernés contribuent-ils /sont-ils menés dans le contexte d'un plan national ? Comment la coordination peut-elle être améliorée ? Comment les organisations internationales et non-gouvernementales peuvent-elles renforcer l'adhésion nationale et contribuer davantage à la réalisation des objectifs nationaux ? Que peuvent faire les États Parties pour être plus complets dans la mise en œuvre ?

### *Suivi de la Mise en Œuvre des Plans Nationaux*

L'Action n°28 du Plan d'Action de Carthagène encourage les états à effectuer un suivi et à évaluer les progrès concernant l'assistance aux victimes au sein des politiques nationales, des plans et des cadres juridiques dans un sens large, et à le faire en continu. De plus, les États se sont engagés à faire des rapports sur les progrès effectués, y compris sur les ressources allouées à la réalisation de leurs objectifs de s'occuper des droits et des besoins des victimes de mines.

L'objectif de cette discussion est de mettre l'accent sur les difficultés ayant été rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux, et d'identifier des stratégies pour surmonter ces difficultés.

Il est demandé aux participants de préparer des questions telles que : tous les acteurs concernés sont-ils impliqués dans la mise en œuvre du suivi? Comment la mise en œuvre est-elle mesurée, en termes de rendement, de résultats et d'impact ?

## **PROGRAMME – MARDI 22 MAI**

**10:00**

### **Ouverture du Programme Parallèle pour experts en Assistance aux Victimes**

*Lieu : Salle B, Rez-de-chaussée, Edifice WMO, 7 bis Avenue de la Paix, Genève*

Le programme sera inauguré par les Co-Présidents du Comité Permanent sur l'Assistance aux Victimes (Algérie et Croatie) et comptera avec la participation du Président de la Onzième Réunion des États Parties (11MSP, *Eleventh Meeting of the States Parties*), H.E. Prak Sokhonn du Cambodge.

**10:15**

### **Coordination de la Mise en Œuvre des Plans Nationaux**

Mise en scène de présentation : ICBL

Les experts des États Parties doivent se préparer à faire part de leur expérience concernant les questions suivantes :

- Quels sont les principales difficultés rencontrées pour assurer une approche coordonnée de la mise en œuvre des plans nationaux?
- Les efforts de tous les acteurs concernés contribuent-ils / sont-ils menés dans le contexte d'un plan national ?
- Comment la coordination peut-elle être améliorée ?
- Comment les organisations internationales et non-gouvernementales peuvent-elles renforcer l'adhésion nationale et contribuer davantage à la réalisation des objectifs nationaux ?
- Qu'est-ce qui peut être fait pour veiller à ce que les rescapés des mines antipersonnel et autres personnes handicapées soient impliqués dans la mise en œuvre ?

**13:00**

### **Pause pour le déjeuner et les événements secondaires**

**15:00**

### **Suivi de la Mise en Œuvre des Plans Nationaux**

Mise en scène de présentation : ICRC

Les experts des États Parties doivent se préparer à faire part de leur expérience concernant les questions suivantes :

- Quels sont les principales difficultés rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux?
- Tous les acteurs concernés sont-ils impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux ?
- Comment la mise en œuvre est-elle mesurée en termes de rendement, de résultats et d'impact?

Exercice participatif sur le suivi de la mise en œuvre des plans nationaux

**18:00**

### **Clôture du Programme Parallèle**